

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CF203

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

-----

### ARTICLE 4 SEXIES

I. – Supprimer l’alinéa 1.

II. – Rédiger ainsi les alinéas 2 à 4 :

« Le I de l’article 219 du code général des impôts est ainsi modifié :

« 1° Au premier alinéa du b, le montant : « 38 120 € » est remplacé par le montant : « 42 500 € » ;

« 2° À la dernière phrase du premier alinéa du f, le montant : « 38 120 € » est remplacé par le montant : « 42 500 € ». »

III. – Supprimer les alinéas 5 à 6.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise rétablir l’article 4 *sexies* tel qu’adopté par l’Assemblée nationale en première lecture.